

Le recueil des actes administratifs du SIED 70 a pour objet d'assurer la publicité des délibérations du Bureau, du Conseil d'exploitation de la régie des énergies renouvelables et du Comité.
Ce recueil n°27 concerne les délibérations du Comité syndical lors de sa réunion du 17 mars 2012 ainsi que les délibérations du Bureau syndical et du Conseil d'exploitation de la Régie des EnR lors des réunions des 23 mai, 4 et 27 juin 2012. Ce recueil doit être tenu à disposition du public dans chaque mairie. Le public en est informé par voie d'affichage.

COMITE SYNDICAL : SÉANCE DU 17 mars 2012

DELIBERATION N° 1 - Compte administratif du budget principal de 2011

Le Comité syndical arrête le compte administratif du budget principal 2011 qui peut se résumer comme suit :

| | SECTION | Réalisations (1) |
|----------------|----------|------------------|
| INVESTISSEMENT | Dépenses | 12 834 069,10 € |
| | Recettes | 10 491 949,45 € |
| FONCTIONNEMENT | Dépenses | 2 183 547,46 € |
| | Recettes | 8 290 508,34 € |

(1) y compris la reprise des résultats 2010

DELIBERATION N° 2 - Compte administratif du budget annexe " Conseil " 2011

Le Comité syndical arrête le compte administratif du budget annexe "Conseil" 2011 qui peut se résumer comme suit :

| FONCTIONNEMENT | Réalisations (1) |
|----------------|------------------|
| Dépenses | 32 436,70 € |
| Recettes | 32 436,70 € |

(1) y compris la reprise des résultats 2010

DELIBERATION N° 3 - Compte administratif du budget annexe "Prestations de services" 2011

Le Comité syndical arrête le compte administratif du budget annexe "Prestations de services" 2011 qui peut se résumer comme suit :

| EXPLOITATION | Réalisations (1) |
|--------------|------------------|
| Dépenses | 91 586,36 € |
| Recettes | 91 586,36 € |

(1) y compris la reprise des résultats 2010

DELIBERATION N° 4 - Compte administratif du budget 2011 de la régie des énergies renouvelables relatif à la chaufferie de Scey-Sur-Saône

Le Comité syndical arrête le compte administratif du budget 2011 de la régie des énergies renouvelables relatif à la chaufferie de Scey-Sur-Saône-et-Saint-Albin qui peut se résumer comme ci-après :

| | SECTION | Réalisations (1) |
|----------------|----------|------------------|
| INVESTISSEMENT | Dépenses | 34 697,15 € |
| | Recettes | 48 187,97 € |
| EXPLOITATION | Dépenses | 116 888,89 € |
| | Recettes | 116 888,89 € |

(1) y compris la reprise des résultats 2010

DELIBERATION N°5 - Comptes de gestion 2011 du budget principal, de ses 2 budgets annexes « Conseil » et « Prestations de services » et du budget de la régie des énergies renouvelables

Le Comité syndical déclare que les comptes de gestion relatifs au budget principal et à ses 2 budgets annexes « EnR-Conseil » et « EnR-Prestations de services » ainsi que le compte de gestion de la régie des EnR dressés pour l'exercice 2011 par le receveur syndical, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

DELIBERATION N° 6 - Reprise des résultats du budget principal de l'exercice 2011

Le Comité syndical décide d'affecter globalement les résultats de l'exercice du budget principal de 2011 comme suit :

- 3 764 841,23 euros en excédent de fonctionnement,
- 2 342 119,65 euros pour les besoins de financement en investissement.

DELIBERATION N°7 - Reprise des résultats du budget 2011 de la régie des énergies renouvelables relatif à la chaufferie de Scey-Sur-Saône

Le Comité syndical décide de reporter, en investissement, l'excédent d'investissement de 13 490,82 euros de l'exercice 2011 de la régie des énergies renouvelables relatif à la chaufferie de Scey-Sur-Saône.

DELIBERATION N° 8 - Budget primitif principal 2012

Le Comité syndical adopte le budget primitif principal 2012 voté par nature avec budgétisation de la recette correspondant à la provision, tel qu'il est résumé ci-après, précise que les crédits sont votés par chapitre et autorise Monsieur le Président à mandater en 2013 des dépenses d'investissement dans la limite de 25 % de chacun des chapitres du budget 2012, si nécessaire avant le vote du budget de 2013 :

| SECTION DE FONCTIONNEMENT | | | | | |
|----------------------------------|--|-------------------------|---------------|--|-------------------------|
| Cpte | DEPENSES | Montant en euros | Cpte | RECETTES | Montant en euros |
| 65 | Charges de gestion des services | 781 600 | 013 | Atténuation de charges | 2 000 |
| 66 | Autres charges de gestion courante | 55 700 | 70 | Produits des services | 118 700 |
| 67 | Charges financières | 800 | 74 | Dotations et participations | 0 |
| 68 | Charges exceptionnelles | 545 500 | 75 | Autres produits de gestion courante | 1 155 500 |
| 022 | Dotations aux amortissements | 1 635 400 | 77 | Produits exceptionnels | 14 230 |
| 023 | Dépenses imprévues de fonctionnement | 15 000 | 042 | Opérations d'ordre en section | 1 971 700 |
| | Virement à la section d'investissement | 2 215 300 | 002 | Excédent antérieur reporté | 3 764 800 |
| Total section | | 5 249 300 | Total section | | 7 026 930 |
| SECTION D'INVESTISSEMENT | | | | | |
| Cpte | DEPENSES | Montant en euros | Cpte | RECETTES | Montant en euros |
| 013 | Subvention d'investissement | 155 000 | 010 | Dotations, fonds divers et réserves | 2 350 000 |
| 016 | Remboursement d'emprunts | 26 000 | 013 | Subventions d'investissement | 5 042 700 |
| 020 | Immobilisations incorporelles | 7 000 | 023 | Immobilisations en cours | 200 000 |
| 204 | Subventions d'équipements versées | 650 000 | 027 | Autres immobilisations financières | 1 024 900 |
| 021 | Immobilisations corporelles | 45 000 | 45X-2 | Opérations pour compte de tiers | 2 600 000 |
| 023 | Immobilisations en cours | 6 776 000 | 021 | Virement de la section de fonctionnement | 2 215 300 |
| 040 | Opérations d'ordre entre section | 2 671 700 | 024 | Produits des cessions d'immobilisations | 2 000 |
| 041 | Opérations patrimoniales | 1 024 900 | 040 | Opérations d'ordre entre section | 1 635 400 |
| 45X1 | Opérations pour compte de tiers | 2 318 000 | 041 | Opérations patrimoniales | 1 024 900 |
| 020 | Dépenses imprévues d'investissement | 80 000 | 0 | | |
| Total section | | 13 753 600 | Total section | | 16 095 800 |

DELIBERATION N° 9 - Budget annexe primitif « Conseil » 2012

Le Comité syndical adopte le budget primitif « Conseil » 2012 voté par nature avec budgétisation de la recette correspondant à la provision, tel qu'il est résumé ci-dessous, et précise que les crédits sont votés par chapitre :

| SECTION DE FONCTIONNEMENT | | | | | |
|----------------------------------|-----------------------------|-------------------------|---------------|-----------------------------|-------------------------|
| Cpte | DEPENSES | Montant en euros | Cpte | RECETTES | Montant en euros |
| 011 | Charges à caractère général | 4 800 | 013 | Atténuation de charges | 34 000 |
| 012 | Charges de personnel | 28 400 | 074 | Dotations et participations | 12 200 |
| 067 | Charges exceptionnelles | 13 000 | | | |
| Total section | | 46 200 | Total section | | 46 200 |
| PAS D'INVESTISSEMENT | | | | | |

DELIBERATION N° 10 - Budget annexe primitif « Prestations de services » 2012

Le Comité syndical adopte le budget primitif « Prestations de services » 2012, précise que les crédits sont votés par chapitre sans opération :

| SECTION D'EXPLOITATION | | | | | |
|-------------------------------|-----------------------------|-------------------------|---------------|-------------------------------|-------------------------|
| Chap. | DEPENSES | Montant en euros | Chap. | RECETTES | Montant en euros |
| 011 | Charges à caractère général | 6 400 | 070 | Vente prestations de services | 36 000 |
| 012 | Charges de personnel | 70 100 | 077 | Produits exceptionnels | 43 500 |
| 067 | Charges exceptionnelles | 3 000 | | | |
| Total section | | 79 500 | Total section | | 79 500 |
| PAS D'INVESTISSEMENT | | | | | |

DELIBERATION N° 11 - Budget primitif 2012 de la régie des énergies renouvelables relatif à la Chaufferie de Scey-Sur-Saône

Le Comité syndical adopte le budget primitif 2012 de la régie des énergies renouvelables relatif à la Chaufferie de Scey-Sur-Saône-et-Saint-Albin, précise que les crédits sont votés par chapitre et autorise Monsieur le Président à mandater en 2013 des dépenses d'investissement dans la limite de 25 % de chacun des chapitres du budget 2012, si nécessaire avant le vote du budget de 2013, ci-après :

SECTION D'EXPLOITATION

| Chap. | DEPENSES | Montant en euros | Chap. | RECETTES | Montant en euros |
|---------------|--|------------------|---------------|-----------------------------------|------------------|
| 011 | Charges à caractère général | 63 600 | 070 | Produits de services | 100 130 |
| 012 | Charges de personnel | 16 000 | 042 | Opérations d'ordre entre sections | 18 000 |
| 066 | Charges financières | 9 400 | | | |
| 067 | Charges exceptionnelles | 1 130 | | | |
| 068 | Dotations aux amortissements | 23 900 | | | |
| 022 | Dépenses imprévues | 1 990 | | | |
| 023 | Virement à la section d'investissement | 2 110 | | | |
| Total section | | 118 130 | Total section | | 118 130 |

SECTION D'INVESTISSEMENT

| Chap. | DEPENSES | Montant en euros | Chap. | RECETTES | Montant en euros |
|---------------|-----------------------------------|------------------|---------------|---|------------------|
| 016 | Remboursement d'emprunts | 13 500 | 040 | Opérations d'ordre entre sections | 23 900 |
| 040 | Opérations d'ordre entre sections | 18 000 | 021 | Virement de la section d'investissement | 2 110 |
| 023 | Immobilisations en cours | 8 000 | 001 | Excédent reporté | 13 490 |
| Total section | | 39 500 | Total section | | 39 500 |

DELIBERATION N° 12 - Demande de retrait de commune

Le Comité syndical refuse la demande de retrait de la commune de NAVENNE comme le lui permet l'article L5211-19 du code général des collectivités territoriales.

DELIBERATION N° 13 - Approbation de l'arrêté préfectoral d'extension du périmètre du SIED 70

Le Comité syndical approuve les dispositions de l'arrêté préfectoral n°418 du 12 mars 2012 portant modification du périmètre du syndicat en incluant les communes de Aillevans, Champagny, Chauvirey-le-Viel, Courchaton, Courmont, Courtesault-et-Gatey, Neurey-les-la-Demie, Pin, Pusey, Tromarey, Vadans, Vandelnans et La Vergenne. Cet arrêté doit être notifié à l'ensemble des 545 communes du département et au vu de la majorité qualifiée, Monsieur le Préfet arrêtera le nouveau territoire du SIED 70 à l'ensemble du département de la Haute-Saône.

BUREAU SYNDICAL : SÉANCE DU 23 MAI 2012**DELIBERATION N°1 - Taxe sur la consommation finale de l'électricité (TCFE)**

Le Bureau syndical décide à l'unanimité des membres présents de proposer au Comité syndical, qui se réunira le 15 septembre prochain, l'instauration de la taxe sur la consommation finale de l'électricité (TCFE) à partir de 2013 avec un coefficient égal à 8 et sans reversement d'une partie aux communes. Si le SIED 70 n'instaurait pas la TCFE pour 202, celle-ci sera perdue pour l'intégralité des communes de moins de 2000 habitants du département de la Haute-Saône.

DELIBERATION N°2 - Programme de la tranche AB du fonds d'amortissement des charges d'électrification – 2^{ème} partie

Le Bureau syndical décide de la réalisation de 2 extensions du réseau concédé d'électricité à LARIANS-ET-MUNANS et MENOUX, et de 16 renforcements à AUTREY-LES-CERRES, BAINES, BOULT, CHAUX-LA-LOTIERE, COMBEAUFONTAINE, FOUGEROLLES, LIEUCOURT, MELISEY, MONTBOILLON, SAINT-BARTHELEMY, SAINT-GERMAIN, SAULX, SCEY-SUR-SAONE, SERVANCE, THIENANS et VELLEFAUX.

Trois extensions ont été engagées à ANDELARRE, ANDELARROT et LES MAGNY ainsi que 7 renforcements à COLOMBIER, CONTREGLISE, CUVE, MONTARLOT-LES-RIOZ, NOIDANS-LE-FERROUX, PUSEY et VITREY-SUR-MANCE.

DELIBERATION N°3 - Programme de la tranche C du fonds d'amortissement des charges d'électrification – 2^{ème} partie

Le Bureau syndical décide de la réalisation de 12 aménagements esthétiques du réseau concédé d'électricité à AROZ, BARGES, CHARIEZ, CLANS, DAMPIERRE-SUR-SALON, LIEUCOURT, MARNAY, PLANCHER-BAS, SCEY-SUR-SAONE, SELLES, VILLERSEXEL et VOUHENANS.

Cinq aménagements esthétiques ont été engagés à COLOMBE-LES-VESOUL, DAMPVALLEY-LES-COLOMBE, NEUVELLE-LES-CROMARY, PESMES et VANTOUX-ET-LONGEVILLE.

DELIBERATION N°4 - Programme de la tranche S du fonds d'amortissement des charges d'électrification – 1^{ère} partie

La tranche S (sécurisation des réseaux à basse tension en fils nus) concernant des travaux de renforcement du réseau d'électricité porte sur 6 renforcements programmés à AUTHOISON, BOULT, BUFFIGNECOURT, CHARMOILLE, LA LANterne-ET-LES-ARMONTS et SCEY-SUR-SAONE ainsi que sur 2 renforcements qui ont été engagés à VAUCONCOURT-NERVEZAIN et VITREY-SUR-MANCE.

DELIBERATION N°5 - Programme de la tranche S' du fonds d'amortissement des charges d'électrification – 1^{ère} partie

Le Bureau syndical décide de la réalisation d'une opération à LA LANterne-ET-LES-ARMONTS au titre de la tranche S' (sécurisation des réseaux à basse tension en fils nus de faibles sections).

DELIBERATION N°6 - Programme syndical de travaux – 2^{ème} partie

Le Bureau syndical décide de la réalisation des travaux ci-après :

A) Travaux programmés :

Sur le réseau de distribution publique d'électricité 28 extensions sont programmées à BAINES, BUSSIÈRES, LA CHAPPELLE-LES-LUXEUIL, CHATENOIS, COLOMBIER, LA COTE, DELAIN, ECHENANS-SOUS-MONT-VAUDOIS, ECHENOZ-LAMELINE, FILAIN, FOUGEROLLES, GRANDECOURT, GY, HERICOURT, LOMONT, LURE, LA MALACHÈRE, LA NEUVELLES-LES-LURE, ORMENANS, RADDON-ET-CHAPENDU, RIGNY, ROYE, SAINT-SULPICE, SAULNOT, THIENANS, VELLEFAUX, VELLOREILLE-LES-CHOYE et VESOUL ainsi que 2 aménagements esthétiques à NOIDANS-LES-VESOUL et SAINT-LOUP-SUR-SEMOUSE.

Les travaux se rapportant aux installations communales d'éclairage public comprennent 33 extensions à AROZ, BAINES, BARGES, BUSSIÈRES, CHARIEZ, CHATENOIS, CLANS, COLOMBIER, LA COTE, DAMPIERRE-SUR-SALON, ECHENANS-SOUS-MONT-VAUDOIS, FILAIN, FOUGEROLLES, GRANDECOURT, HERICOURT, LIEUCOURT, MARNAY, LA NEUVELLE-LES-LURE, NOIDANS-LES-VESOUL, ORMENANS, RIGNY, RIOZ, SAINT-LOUP-SUR-SEMOUSE, SAINT-SULPICE, SCEY-SUR-SAONE,

SELLES, THIENANS, VARS VELLEFAUX, VELLOREILLE-LES-CHOYE, VESOUL, VILLERSEXEL et VOUHENANS ainsi que 14 renforcements à AUTHOISON, CHARMOILLE, CHENEVREY-ET-MOROGNE, COMBEAUFONTAINE, ESPRELS, FOUGEROLLES, MAILLEY-ET-CHAZELOT, MELISEY, MONTBOZON, SAINT-BARTHELEMY, SAINT-GERMAIN, SAULX, THIENANS et VELLEFAUX.

On dénombre également 25 opérations de génie civil de télécommunications à AROZ, BAIGNES, BARGES, CHARIEZ, CHARMOILLE, CHATENOIS, CLANS, LA COTE, DAMPIERRE-SUR-SALON, FILAIN, FOUGEROLLES, LIEUCOURT, MARNAY, LA NEUVILLE-LES-LURE, NOIDANS-LES-VESOUL, ORMENANS, RIGNY, SAINT-GERMAIN, SAINT-LOUP-SUR-SEMOUSE, SAINT-SULPICE, SCEY-SUR-SAONE, SELLES, VELLOREILLE-LES-CHOYE, VILLERSEXEL et VOUHENANS.

B) Travaux au coup-par-coup :

Onze extensions ont été engagées sur le réseau de distribution publique d'électricité à BOUGNON, BREUCHES, CUVE, DAMPIERRE-SUR-LINOTTE, FLEUREY-LES-FAVERNEY, LOMONT, MANDREVILLARS, LE PONT-DE-PLANCHE, RIOZ, VALLEROIS-LORIOZ et VELLEFRIE, et un aménagement esthétique à SAINT-SAUVEUR.

Dix sept extensions d'installations communales d'éclairage public ont été engagées à ANJEUX, BOUGNON, COLOMBE-LES-VESOUL, CUVE, DAMPIERRE-SUR-LINOTTE, DAMPVELLEY-LES-COLOMBE, ESSERTENNE-ET-CECEY, FLEUREY-LES-FAVERNEY, LOMONT, MANDREVEILLARS, NEUVILLE-LES-CROMARY, NOIDANS-LES-VESOUL, PESMES, PUSEY, SAINT-SAUVEUR, VANTOUX-ET-LONGEVILLE et VAUCONCOURT-NERVEZAIN ainsi que 4 renforcements à FOUCHECOURT, MONTARLOT-LES-RIOZ, NOIDANS-LE-FERROUX et VITREY-SUR-MANCE.

Treize opérations de génie civil de télécommunications à ANDELARROT, COLOMBE-LES-VESOUL, CUVE, DAMPVELLEY-LES-COLOMBE, ESSERTENNE-ET-CECEY, FLEUREY-LES-FAVERNEY, LOMONT, MANDREVILLARS, NEUVILLE-LES-CROMARY, NOIDANS-LES-VESOUL, PESMES, PUSEY et VANTOUX-ET-LONGEVILLE.

DELIBERATION N°7 - Mesures concernant le personnel

Dans le cadre de la valorisation de leurs acquis, le Bureau syndical décide de rembourser aux techniciens leurs frais d'inscription et de suivi pédagogique en vue de l'obtention d'une licence professionnelle « Eclairage public et réseaux d'énergie »

DELIBERATION N°8 - Octroi d'une gratification pour une stagiaire

Le Bureau syndical décide d'accorder à une stagiaire en « master 2 » une gratification pour le travail accompli au cours d'un stage sur les marchés publics de fournitures et de travaux.

CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE DES ENR (Energies renouvelables) : SÉANCE DU 4 JUIN 2012

DELIBERATION N°1 - Tarification de vente de chaleur pour les chaufferies de Gy, Marnay et Scey-Sur-Saône

Le Conseil d'exploitation de la régie des EnR prend acte du transfert de compétence « chaufferie bois et réseau de chaleur » des communes de GY et MARNAY et étudie les prix de vente de la chaleur selon les bases des études actuelles.

Il propose également de réévaluer le prix de vente de la chaleur de la chaufferie de Scey-Sur-Saône pour tenir compte des dépenses du service et des recettes actuelles et envisagées.

BUREAU SYNDICAL : SÉANCE DU 4 JUIN 2012

DELIBERATION N°1 – Taxe sur la consommation finale de l'électricité (TCFE)

Le Bureau syndical décide à l'unanimité des membres présents de proposer au Comité syndical, qui se réunira le 15 septembre prochain, l'instauration de la taxe sur la consommation finale de l'électricité avec un coefficient de 8. Cette ressource permettrait au SIED 70 de participer aux travaux réalisés sur le réseau syndical d'électricité, les installations communales d'éclairage public et le génie civil de communications électroniques selon les modalités prévues dans le guide des participations financières du SIED 70.

DELIBERATION N°2 – Production d'hydroélectricité de l'ancien moulin d'Amage

Le Bureau syndical décide de répondre favorablement à la demande de la commune d'AMAGE en vue de l'assister dans le projet de production d'hydroélectricité de l'ancien moulin.

DELIBERATION N°3 – Tarification de vente de la chaleur pour les chaufferies de Gy, Marnay et Scey-Sur-Saône

Le Bureau syndical décide de fixer les tarifs provisoires de la vente de chaleur, calculés sur la base des pré-études, pour les chaufferies de GY et MARNAY comme indiqué ci-dessous :

| | R1 en € TTC / MWh ⁽¹⁾ | R2 en € TTC / unité ⁽¹⁾ |
|--------|----------------------------------|------------------------------------|
| GY | 94,00 | 282,00 |
| MARNAY | 77,00 | 813,00 |

⁽¹⁾ TVA au taux de 5,5%

et décide que le prix de vente de la chaleur de la chaufferie de SCEY-SUR-SAONE sera réévalué, à compter du 1^{er} octobre 2012, comme suit :

Prix R1 = 72,00 € HT / MWh, soit 75,96 € TTC / MWh
Prix R2 = 26,50 € HT / unité, soit 27,96 € TTC / unité.

BUREAU SYNDICAL : SÉANCE DU 27 JUIN 2012

DELIBERATION N°1 – Lancement de la procédure d'appel d'offres pour la fourniture de matériel d'éclairage public

Le Bureau syndical décide du lancement de 2 procédures d'accord-cadre pour la fourniture de matériel d'éclairage public : l'un sans caractère esthétique, l'autre avec un caractère esthétique prononcé, et approuve le dossier de consultation des entreprises

DELIBERATION N°2 – Eudes de maîtrise d'œuvre pour les chaufferies au bois de Gy et Marnay

Le Bureau syndical approuve le programme de travaux des 2 chaufferies au bois de GY et de MARNAY et de leur réseau de chaleur ainsi que le dossier de consultation en vue du choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre. La phase APD du projet ne sera validée qu'après accord des futurs clients du réseau de chaleur après que les coûts définitifs des opérations seront connus.

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE
DU DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAONE**

20, avenue des Rives du Lac, 70000 Vaivre-et-Montoille

☎ 03.84.77.00.00 ☒ 03.84.77.00.01 E-Mail : contact@sied70.fr

Le SIED 70 est autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité